



# Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

## Procès-Verbal

*En application de l'article L2121-12 du Code Général des collectivités territoriales*

Afférents au Comité	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
50	50	32

**Réunion du Comité Syndical le mercredi 28 septembre 2022 à 18h00**  
**A ORSAN (salle des Fêtes)**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit septembre, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à ORSAN, sous la présidence de Monsieur Bernard DUCROS, Président.

**Présents :** GROUWET Jean ; DEPLECHIN Martine ; LAVASTRE Norbert ; BOUCHARD Michel ; LUNA NOUGUIER Mireille ; VUIGNIER Alexandra ; PAUT Régis ; BIGONNET Fatima ; REY Marthe ; AGNEL Michel ; VOLLE Charly ; PUGNERE Frédéric ; RUBIS Quentin ; BRUGUIER Jean-Louis ; PLATON Frédéric ; DUCROS Bernard ; PACE Jérôme ; FERRARI Jean-Marie ; BECQUART Gaëtan ; MORGHADI Farid ; LOCATELLI Daniel ; NOIRET Jean-Louis ; PERRIER Michel ; COMBA Jean-Bernard ; CARMINATI Guy ; CANDEL Séverine ; REMUSAT Patrick ; BESSON Nathalie ; MAZZOLENI Jean-François ; POISSONNIER Bernard ; ETROIT Sylvie ; L'HOTEL Olivier.

**Absents :** Communes d'Arpaillargues-Aureilhac ; Bagnols sur Céze ; Fontarèches ; Gaujac ; Issirac ; La Bastide d'Engras ; Le Garn ; Montfaucon ; Pont Saint Esprit ; Pujaut ; Saint Alexandre ; Saint André de Roquepertuis ; Saint Christol de Rodières ; Saint Julien de Peyrolas ; Saint Laurent de Carnols ; Saint Marcel de Careiret ; Salazac ; Tavel.

Secrétaire de séance : Monsieur FERRARI Jean-Marie

Date de la convocation : 23/09/2022

Le quorum étant atteint, le Président du SiiG, Monsieur Bernard DUCROS remercie l'assemblée présente et nomme Monsieur FERRARI Jean-Marie, secrétaire de séance.

### **1. Approbation du PV du 07 avril 2022**

Les élus n'ayant pas de remarque, le conseil syndical approuve à l'unanimité, le PV du 07 avril 2022.

### **2. Délibération à prendre concernant le maintien ou l'annulation du poste vacant de Vice-président**

Le conseil syndical décide de maintenir le poste vacant et de rester à quatre Vice-Président (il n'y aura pas de révision des statuts). Il y a trois abstentions : les communes de Laudun-L'Ardoise, Saint Paulet de Caisson et Verfeuil.

### **Questions diverses :**

Monsieur Constant informe le conseil syndical que les nouveaux Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) des communes de Cavillargues, Chusclan, Codolet, Connoux, Gaujac, Laudun L'Ardoise, Le Pin, Orsan, Saint-Paul les Fonts, Saint-Pons la Calm et Tresques, approuvés au mois de juillet 2022, seront bientôt disponibles sur l'application de cartographie en ligne du SiiG (VMap), que ce soit en accès public ou sécurisé.

**Les élus n'ayant pas d'autres questions, le président clos la séance à 19h50**